

Un hommage flatteur et mérité

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft 19

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Un hommage flatteur et mérité

L'Université de Fribourg vient de conférer le titre de docteur *honoris causa* à M. Firmin Jaquet, le savant botaniste fribourgeois qui a toujours su allier un rare mérite à la plus exquise modestie. Cette bonne nouvelle nous a causé un plaisir d'autant plus grand que M. Jaquet fut longtemps des nôtres. Le corps enseignant de la Gruyère et de la Sarine a conservé le vivant souvenir du sympathique instituteur de Châtel-Crésuz et de Granges-Paccot, du chercheur passionné consacrant ses loisirs à l'exploration des richesses végétales du pays et dont les pérégrinations furent poussées jusque dans le Midi de la France et même en Corse.

D'heureuses aptitudes naturelles mises au service d'une persévérance admirable viennent de recevoir le couronnement qui met en relief la place enviable occupée par M. Jaquet dans le monde de la science, illustrée à travers les âges par Pline l'Ancien, Conrad Gesner, Linné, Laurent de Jussieu. Le nouveau docteur *honoris causa* possède l'herbier le plus complet qui existe dans le canton de Fribourg. Fils de ses œuvres, travailleur infatigable et patient, M. Jaquet a conquis son grade à la force du jarret. Sait-il lui-même combien de sommets il a escaladés, combien de ravins il a fouillés? Depuis quelques années, M. Jaquet s'est spécialisé dans l'étude des mousses. Il en a déterminé plusieurs centaines de variétés. Travail long et minutieux, excursions fréquentes et prolongées dans les bois humides, près des mares stagnantes, le long des rochers léchés par les eaux, rien n'arrête l'érudit botaniste. Quelle joie pour lui lorsqu'une nouvelle trouvaille vient récompenser plusieurs semaines de recherches et enrichir la collection du Musée d'histoire naturelle. Promeneur ou touriste qui foules avec indifférence le tapis moelleux des forêts, as-tu songé que non loin de toi un œil scrutateur, renforcé par la loupe, est occupé à déterminer quelques spécimens de *sphagninées* ou de *bryinées*, qu'un végétal infime retient et absorbe l'attention d'un savant!

Nous avons dit que M. Jaquet avait parcouru la Corse, « l'île de beauté suprême », qu'enlacent les flots bleus de la Méditerranée. C'est avec amour, avec enthousiasme qu'il se prête à décrire les golfes admirables de Calvi et de Porto, les montagnes et les falaises de rouge porphyre, les forêts magnifiques de pins, de hêtres, de chênes verts et de châtaigniers, le maquis sans fin, la brousse odoriférante, la flore exubérante et tous les paysages lumineux de cette terre méditerranéenne. M. Jaquet semble avoir gardé quelque peu la nostalgie de l'île ensoleillée. Possédant la délicate sensibilité du naturaliste, nul mieux que lui ne sait admirer et apprécier la magnificence du Créateur dans l'infinie variété de ses œuvres.

Le corps enseignant primaire fribourgeois s'honore du nouveau docteur *honoris causa*. Avec ses hommages respectueux, il se fait un plaisir de lui adresser ses plus chaleureuses félicitations.

Marcellin BERSET.



Vers la revision du programme des cours de perfectionnement

Une des questions les plus actuelles qui s'agite dans le mouvement de la pédagogie pratique est, certes, celle qui a trait à la revision du programme des cours de perfectionnement. Un peu partout en Suisse, une évolution constante n'a cessé de se produire depuis que, par suite du bouleversement mondial, les examens fédéraux du recrutement ont été momentanément supprimés. Ces examens reverront-ils le jour ? La question demeure à l'étude et il est permis de présumer que la réponse en sera affirmative, mais ce qui doit être certain, c'est que le programme de ces épreuves et leur mode d'organisation seront mieux adaptés à la situation et aux besoins actuels.

Quoi qu'il en advienne, le canton de Fribourg, comme d'autres, va se mettre résolument à l'œuvre et, selon la décision prise par la conférence des inspecteurs, le 27 octobre dernier, va procéder à un remaniement nécessaire du programme des cours. La Direction de l'Instruction publique vient de constituer une commission spéciale qui aura pour tâche d'élaborer le nouveau programme, en tenant compte des rapports présentés sur ce sujet important mis à l'étude cette année.

La mission qui incombe à cette commission doit être subordonnée à certaines conditions essentielles que nous tenons à résumer ci-après :

1^o Il importe de remarquer que le programme en vigueur jusqu'ici avait déjà du bon et qu'à bien des points de vue, il sera utile de conserver, en les interprétant, les excellentes indications qu'il renferme.

2^o Les expériences faites depuis 1914, par l'introduction de l'*Agenda du P. Girard*, sont concluantes en ce sens qu'une publication périodique et annuelle présente de grands avantages et permet de donner à la jeunesse un enseignement toujours nouveau et sans cesse à la hauteur des progrès qui se réalisent.

3^o Un programme général, si bien conçu qu'il puisse être, ne peut et ne doit tracer que les lignes directrices, en laissant à chaque instituteur une large initiative et en inspirant son activité personnelle.

4^o Enfin, ce programme, d'allure moralisatrice, patriotique et professionnelle, doit tenir compte des divers milieux et faciliter à chaque cours la voie à suivre.